



le 18 février 1991

Volume 2, no 2

## IMPÔT-CANADA/SABBATIQUE

Des professeur/e/s qui avaient reçu d'Impôt-Canada une demande d'information concernant leurs dépenses de sabbatique 1987 ou 1988 viennent de recevoir un avis annonçant une nouvelle cotisation.

Ce nouvel avis détaille les dépenses qui n'ont pas été admises comme déductibles par le Ministère. Certaines de ces dépenses nous semblent admissibles et, après de nouvelles explications auprès d'Impôt-Canada, le Ministère paraît disposé à accepter ces dépenses.

Donc, si vous recevez un avis annonçant une nouvelle cotisation et si des dépenses qui étaient considérées admissibles dans notre document du 26 mars 1990 vous ont été refusées, communiquez avec Guy Piché au 2955. Vous avez au plus une semaine pour réagir auprès d'Impôt-Canada.

## CAHIER DE RÉFÉRENCE SPUL

Les membres du SPUL recevront, sous peu, le «cahier de référence SPUL». Cette reliure à anneaux doit recueillir trois documents de référence : la Convention collective 1990-93, les Statuts du SPUL et un *Guide de procédure des assemblées délibérantes*.

La convention collective. Elle fut signée au mois d'avril 1990 et déposée au ministère du Travail du Québec. Copies de la convention collective furent également remises aux président/e/s des sections syndicales. Le Comité exécutif, comme lui enjoint une résolution du Conseil syndical, a fait réaliser le travail d'application des règles de féminisation qui régissent la publication de tout document émanant, en tout ou en partie, du SPUL. Il a donc été décidé de retenir les services d'un jurilinguiste qui, en plus de vérifier ce travail de féminisation, a procédé à la révision du français afin d'en améliorer la qualité d'expression. Comme il se doit, la modification et/ou l'ajout d'un mot peut, parfois changer le sens d'une phrase ou d'un paragraphe. C'est à ce travail de vérification que se sont livrés, une fois le travail du jurilinguiste terminé, les experts conseils des deux parties signataires.

Il est facile de prévoir la suite : une série de rencontres entre les deux parties pour s'entendre sur les modifications apportées au texte et sur leur(s) possible(s) ou éventuelle(s) interprétations(s).

Cette étape s'achève car il ne reste qu'un ou deux points à régler. Il est donc permis d'oser croire que le texte revu et amélioré de la convention collective sera prêt à reprographier d'ici quelques semaines et distribué dans les meilleurs délais.

Les Statuts. Les Statuts du SPUL ont été révisés en 1982. Plusieurs conventions ont vu le jour depuis. Lors de l'Assemblée générale du mois de novembre 1990, celle-ci a décidé de créer un comité de révision des Statuts du SPUL. Les membres sont : C. Laville (administration et politique scolaires), A. Ségal (histoire), A. Prujiner (droit) J.-P. Paré (sciences de l'agriculture) et R. de la Garde, représentant du Comité exécutif. De l'avis du comité exécutif, l'expérience des conventions passées et l'adoption par le Conseil de l'Université du projet de restructuration des instances décisionnelles vont exiger un travail en profondeur, donc de longue haleine. On peut donc s'attendre que le comité de révision ne puisse soumettre son rapport à l'Assemblée générale avant le mois de septembre 1991. Le comité exécutif a décidé de faire imprimer les Statuts actuels et d'en remettre une copie aux membres du SPUL afin d'être en mesure d'évaluer les propositions du comité de révision. Vous trouverez donc dans la reliure à recevoir votre copie des Statuts.

Le Guide de procédure des assemblées délibérantes. Dans le but d'alléger la procédure des assemblées délibérantes, le Comité exécutif propose l'adoption du *Guide de procédure des assemblées délibérantes* publié par le Secrétariat général de l'Université de Montréal. Le SPUL a donc acheté les droits de reproduction. D'ici quelques semaines, une copie du *Guide* vous sera expédiée pour examen et, éventuellement, pour adoption avec ou sans modifications, selon leurs besoins, par les assemblées délibérantes.

## COMITÉ DES GRIEFS

Le Conseil syndical a nommé Mme P. Bouchard membre du comité des griefs pour la période du 1 janvier au 30 avril 1991. Mme Bouchard est professeure au département d'administration et politique scolaires. Elle se joint à M. Aubert (Théologie), G. Lemieux (Biochimie) et Y. Hurtubise (Service social).

## VOS BIENS PROFESSIONNELS

Le SPUL a une entente avec la SSQ afin d'assurer vos biens professionnels contre tous les risques. Ces biens ne sont pas couverts par les assurances de l'Université ni, de façon générale, par votre contrat d'assurance-habitation. En vertu d'une entente avec l'Employeur qui assume une partie des frais de cette assurance, une protection de 15 000 \$ par sinistre vous coûtera 46,75\$ pour l'année courante.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec Guy Piché au 2955.

## LU POUR VOUS

Dans son édition du vendredi 8 février 1991, section A-4, *Le Soleil* annonce la nomination de André Dufour, ancien vice-recteur exécutif à l'université Laval au poste de délégué général du Québec à Paris. Le journaliste Michel David écrit : «Le nouveau délégué insiste quand même longuement sur les qualifications économiques que lui confèrent ses dix ans passés à gérer (*sic*) l'université Laval 'C'est comme une entreprise privée' assure-t-il. 'J'étais responsable aussi bien du prix des hot dogs et des salaires que des programmes de littérature française et de la foresterie'».

Comme quoi les universitaires doivent bien manger ...

## NOUVELLES BRÈVES

- La Cour suprême du Canada vient de statuer que les prestations de grève ne sont pas imposables.
- À moins d'une modification de la loi québécoise interdisant la mise obligatoire à la retraite à un âge donné, le jugement récent de la Cour suprême à ce sujet n'affectera en rien les professeur/e/s des universités québécoises.